

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
COMMUNE DE MOREAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 3 juin à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Pascal ROSELIER, Maire.

Présents :

MM. ROSELIER Pascal, Maire, TALMONT Marie-Christine, POUILLAUDE Maurice, PICAUT Marie-Pierre, STAEL Gérard, PICAUD Nathalie, adjoints au Maire, LAURENT Isabelle, JOUANNIC Anne, BOURALY Monique, MARZIN Mikaël, LE TOQUIN Stéphanie, LAMOUR Véronique, LORIC Franck, CANTE Ghislain, TALMONT David, LE NET Karine, PUISSANT Séverine, DENIS David, LORIC Emilie, LE FICHER Yoann.

Absents excusés :

MM. LE GAILLARD Didier (Pouvoir à Mme TALMONT Marie-Christine), LE HOUZEZEC Romy (Pouvoir à Mme PICAUT Marie-Pierre), LE PALLUD Sonia (Pouvoir à M. MARZIN Mikaël), CAMPS Tristan (Pouvoir à Mme PICAUT Nathalie), RIQUELME Jean-Pierre (Pouvoir à M. POUILLAUDE Maurice), MOISDON Gabin (Pouvoir à M. ROSELIER Pascal), LE TOHIC Morgane.

Le Conseil Municipal a désigné M. David DENIS en qualité de secrétaire de séance.

Date de convocation : 24 mai 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27 Présents : 20 Votants : 26

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

(Délibération 2022_06_03_15)

Vu le code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 313-1 qui précise que « Les emplois de chaque collectivité ou établissement mentionné à l'article L. 4 sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé. »,

Considérant l'intérêt de créer, au sein du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux (filière technique), un emploi permanent à temps complet (35/35^{ème}) d'adjoint technique territorial, à compter du 1er septembre 2022 ;

Considérant que les fonctions principales du poste sont les suivantes :

- Gestion de l'Espace An Ty Roz,
- Interventions au sein des services péri-scolaires (restaurant et garderie municipale) et à l'entretien des bâtiments ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- DECIDE de créer un emploi permanent à temps complet (35/35^{ème}) d'adjoint technique territorial (filière technique), à compter de 01/09/2022 ;
- AUTORISE M. le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à la présente délibération.

Fait et délibéré à Moréac,
Les Jour, mois et an susdits.

Le Maire

